

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



19.302 é Iv. ct. JU. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne

Rapport de la Commission de politique extérieure du 19 janvier 2021

Réunie le 18 janvier 2021, la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) a procédé, conformément à l'art. 116 de la loi sur le Parlement, à l'examen préalable de l'initiative visée en titre, déposée le 29 janvier 2019 par le canton du Jura.

L'initiative vise à ce que les produits agricoles soient exclus de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

Proposition de la commission

La commission propose, par 15 voix contre 9, de ne pas donner suite à l'initiative.

Une minorité de la commission (*De la Reussille*, Arslan, Badertscher, Crottaz, Nussbaumer, Walder) propose de donner suite à l'initiative.

Rapporteuse : Schneider-Schneiter

Pour la commission :
La présidente

Tiana Angelina Moser

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 État de l'examen préalable
- 3 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Le Parlement jurassien exerce son droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux autorités fédérales d'exclure les produits agricoles de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

1.2 Développement

Le Conseil fédéral négocie actuellement les conditions d'un futur accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Or, ces pays produisent à bas prix grâce à des domaines agricoles bien plus étendus et avec nettement moins de contraintes et d'exigences que les domaines agricoles suisses. Ils cultivent des OGM (organismes génétiquement modifiés) à large échelle et augmentent le rendement de leurs élevages grâce notamment à des hormones de croissance et à des traitements préventifs du bétail aux antibiotiques.

Du point de vue écologique, il est insensé que, pour des raisons économiques, les produits que l'on consomme en Suisse parcourent des milliers de kilomètres pour finir dans nos assiettes.

En effet, dans un pays où entre trois et quatre exploitations agricoles disparaissent chaque jour et où le revenu paysan se situe autour des 45 000 francs par année, l'ouverture du marché suisse représente la mort de l'agriculture indigène.

Exclure les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur serait bénéfique, tant pour les consommateurs, qui sauraient ainsi ce qu'ils mettent dans leur assiette, que pour les producteurs, qui ne subiraient pas une concurrence déloyale qui conduirait à leur perte.

2 État de l'examen préalable

La Commission de politique extérieure du Conseil des États a procédé à l'examen préalable de l'initiative du canton du Jura à ses séances des 13 janvier et 10 février 2020. Elle a proposé à son conseil, par 9 voix contre 2 et 1 abstention, de ne pas donner suite à l'initiative. Le Conseil des États a suivi l'avis de sa commission le 10 mars 2020.

3 Considérations de la commission

Pour la majorité de la commission, l'initiative peut être considérée comme caduque, car les négociations en question sont déjà en substance closes et l'objectif visé ne peut par conséquent plus être réalisé. Par ailleurs, la majorité estime qu'il ne serait pas judicieux d'exclure d'emblée certains secteurs de l'accord de libre-échange, notamment en vue des négociations qui devront être menées pour d'autres accords dans le futur.

Une minorité de la commission est au contraire d'avis que, même si les négociations sont closes, l'exclusion des produits agricoles doit donner lieu à un débat public. Elle souligne que l'importation de produits bon marché provenant d'Amérique du Sud ne doit pas mener à un dumping des prix. De même, la discussion sur les conséquences éventuelles de l'accord sur l'environnement et les droits de l'homme doit elle aussi être publique.